

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOULOGNE SUR MER**

**2EME CHAMBRE**

**20/02/2020**

**RG : 2019 004275 - JUGEMENT CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE**

Après débats en chambre du conseil où siégeaient Monsieur Pascal BEUFE président de chambre, Monsieur Bertrand CATTOEN et Monsieur Régis MEPLON juges, assistés de Maître Christine HAU, greffier associé.

En présence de Monsieur Philippe SABATIER, Procureur adjoint

Après avoir entendu Maître Nicolas SOINNE mandataire judiciaire: SELAS MJS PARTNERS représentée par Maître Nicolas SOINNE en son rapport et connaissance prise du rapport du Juge-commissaire : Monsieur Max HENAUX.

\*\*\*

Par jugement en date du 19/12/2019, le Tribunal de céans a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la SASU OPTION POSE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Boulogne Sur Mer 842 875 916 dont le siège social est 1, route d'Etaples 62176 Camiers.

Le chef d'entreprise a été invité à comparaître à l'audience de ce jour, pour que soit examinée la situation de son entreprise dans le cadre de la période d'observation, mais ne s'est pas présenté ni fait représenter.

A l'audience, Maître SOINNE indique que le passif reçu en son étude est de l'ordre de 65 270 €. Que, compte tenu de l'absence de collaboration de la part de la gérante, il sollicite la conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire.

Le Ministère Public, par adoption des motifs exposés par le Mandataire judiciaire dans son rapport, requiert la conversion de la procédure en liquidation judiciaire, aucune autre perspective n'étant envisageable.

Attendu que la situation de l'entreprise telle qu'exposée à l'audience rend impossible la poursuite de l'activité,

Qu'il y a donc lieu de procéder à la conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire.

Attendu que le Tribunal a pu constater que l'entreprise est éligible à la procédure de liquidation judiciaire simplifiée.



**PAR CES MOTIFS**

Le Tribunal, après en avoir délibéré conformément à la Loi, statuant par jugement réputé contradictoire et en premier ressort,

Vu les articles L 631-15 alinéa 2 & L 641-2 et suivants du code de commerce,

Vu le rapport du juge commissaire et l'avis du Ministère Public, à qui la cause a été transmise.

**PRONONCE la liquidation judiciaire simplifiée** de la SASU OPTION POSE  
1 route d'Etaples 62176 Camiers.

**DESIGNE** la SELAS MJS PARTNERS représentée par Maître Nicolas SOINNE 11  
rue d'Aumont - Haute Ville - 62200 Boulogne Sur Mer en qualité de liquidateur judiciaire.

**VU** les dispositions des articles L 644-5 et D 641-10 du code de commerce fixant à six mois au plus tard après le jugement le délai dans lequel la clôture de la procédure doit être examinée ; **convoque dès à présent par acte extrajudiciaire la SASU OPTION POSE**, prise en la personne de son représentant légal, en chambre du conseil du Tribunal de commerce de Boulogne Sur Mer 166 rue Faidherbe **à l'audience du 16/09/2020 à 10:00.**

**ORDONNE** à Madame Nathalie DELGUSTE née LEFEBVRE de communiquer au greffe du tribunal ainsi qu'au mandataire judiciaire, sans faute, tout changement d'adresse de son domicile personnel, afin qu'il puisse être jointe à tout moment et sans délai pour les besoins de la procédure.

**DIT** que la publicité du présent jugement sera effectuée sans délai, nonobstant toute voie de recours

**ORDONNE** toutes les publicités prévues en pareille matière.

**DIT ET JUGE** que les dépens du présent jugement seront prélevés en frais privilégiés de procédure.

**le greffier**  
Maître Christine HAU

**le président**  
Monsieur Pascal BEUFE



Frais de Greffe : Emoluments 29.34 € - TVA 5.87 € - TTC 35.21 €